Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260416-DEL_2026_069-DE

VALORISER ill PARTAGER
Val d'Ille Aubigné

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
	En exercice :	46
Date d'affichage :	Présents :	46
	Votants :	45

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, JOUAULT Claire, LEGENDRE Bertrand, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence

Absents ayant donné pouvoir :
LAHAYE Denis donne procuration à CADOR Adeline
LEHERISSE Pierre donne procuration à GELY-PERNOT Aurore
TROPEE Mireille donne procuration à BERNABE Valérie
RENAUD Christelle donne procuration à LE MARCHAND Isabelle

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260416-DEL_2026_069-DE

N° DEL_2026_069

Objet **Intercommunalité**
Élection du Président

Monsieur le Président de séance, doyen de l'assemblée, a demandé s'il y avait des candidatures.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS propose sa candidature au poste de Président.

Monsieur Le Président de séance demande si d'autres candidats souhaitent se faire connaître.
Il n'y pas d'autre candidature.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	44
f. Majorité absolue	23

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Jean-Luc DUBOIS	44	quarante-quatre

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

A PROCLAME Monsieur Jean-Luc DUBOIS Président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

DÉCLARE Monsieur le Président immédiatement installé dans ses fonctions.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique

Le
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le 16/04/2026
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS